

NOTE INTERNE



VILLE D'ANDENNE

A tous les services

Date : Vendredi 8 avril 2016
N/Réf. : SECR/YG/afi/2016.04.008
V/Réf. :
Objet : Informations communales – Présentation des points au Collège – ANDANA – Rappels et précisions – Annexes - Instructions (3)

1. Dans la présentation de certains points sur ANDANA, des annexes sont indispensables à la bonne compréhension des points.

C'est le bon sens qui doit déterminer quelles sont les annexes indispensables : le caractère indispensable est à évaluer en premier ressort par l'agent traitant, ainsi que par son chef de service (agent valideur).

2. Le système a ses limites techniques : il est relativement fréquent que l'ordre du jour ne puisse être imprimé non pas en raison d'un nombre trop élevé des points, mais du fait de la présence d'annexes trop volumineuses (photos, rapports de plusieurs dizaines de pages, ...).

Il est hautement conseillé :

- de ne joindre que les annexes réellement indispensables;
- si plusieurs annexes sont indispensables, de les joindre séparément de telle manière qu'au besoin lors de la confection de l'ordre du jour l'une puisse être désactivée par le Directeur général sans désactiver les autres;
- de scanner en basse densité les photos ou autres documents annexés. Les nouveaux copieurs (vu les problèmes fréquemment rencontrés) ont été configurés par défaut pour scanner en noir et blanc 200 dpi, ce qui est le plus souvent suffisant.

3. Le non-respect de ces recommandations est de nature à entraver significativement la confection de l'ordre du jour; elle a pour conséquence d'énormes pertes de temps au niveau du Secrétariat général, ainsi que du Service Informatique et elle retarde la remise des ordres du jour aux membres du Collège communal.

* * *

Je vous remercie de prendre en considération ces recommandations.

Elles sont d'application immédiate.

Bien cordialement,


Yvan GEMINE
Directeur général